

**DEFINITION DE
LA TRAME NOCTURNE**

RESUME NON TECHNIQUE



Limoges Métropole a été l'un des premiers EPCI à s'être doté en 2012 d'une Trame Verte et Bleue (TVB). Cette trame locale représentant les réseaux écologiques de notre territoire communautaire permet de réaliser un aménagement urbain en harmonie avec l'environnement encore préservé qui nous entoure. Parallèlement, le monde scientifique a commencé à alerter les élus et les collectivités sur les nuisances que pouvait représenter la pollution lumineuse sur la biodiversité et la santé humaine.

C'est pourquoi, depuis 2017, une étude est menée afin de réaliser une Trame Nocturne (TN) de Limoges Métropole, se basant sur le croisement des données d'éclairage public et celles des espèces animales les plus fortement impactées par les halos lumineux, à savoir : les chauves-souris.

Cette étude a été menée par un groupe d'experts pluridisciplinaires de la pollution lumineuse, de l'environnement et de l'écologie et avec le soutien financier de la région Nouvelle-Aquitaine. Ce travail a été réalisé en trois phases :

La première phase est un travail d'inventaire des chauves-souris car elles sont un bon indicateur de la pollution lumineuse. Ont aussi été cartographiés, les dispositifs lumineux publics de chaque commune ainsi que leurs caractéristiques et leurs modes de gestion lorsque ces données étaient disponibles.

La deuxième phase résidait dans l'élaboration de la carte de la Trame Nocturne à l'échelle de l'agglomération puis à l'échelle de chaque commune. Les cartes présentent les « cœurs de nature » qui sont les zones les mieux préservées de la pollution lumineuse, ainsi que les corridors écologiques qui sont les chemins préférentiellement utilisés par la faune nocturne pour se déplacer et accomplir leur cycle biologique. Mais les cartes présentent aussi les zones de conflit entre cette trame et les aménagements lumineux existants.

Vient alors ensuite la dernière étape : la création de plans d'actions permettant de diminuer, voire de supprimer, les zones de conflit afin de préserver la biodiversité locale. Ces plans d'actions sont élaborés pour chaque commune et seront consultables en mairie.

Parallèlement à ce travail technique, Limoges Métropole a communiqué de façon importante sur ce sujet. L'opération a été plusieurs fois mentionnée dans le *Métropol'*. En outre, des soirées d'animation sur le thème « Chauves-souris et nuit étoilée » ont été organisées en 2019 à Panazol, Peyrilhac et Condat, et en 2020 à Eyjeaux, Veyrac et Isle, avec la participation active d'associations locales d'astronomie et de protection de la nature, rassemblant à chaque fois un public nombreux et diversifié.

Les principaux éléments à retenir de l'état des lieux réalisé dans le cadre de ce travail de Trame Nocturne sont les suivants :

- Il a été démontré qu'il existait encore une bonne diversité d'espèces de chauves-souris sur notre territoire communautaire, en moyenne de 14 espèces différentes par commune, et jusqu'à 18 espèces pour les communes les plus rurales. Il faut souligner que toutes ces espèces sont protégées. Il a été également démontré que leur activité de chasse nocturne se concentrait en première partie de nuit et en fin de nuit.
- Cependant, les espèces qui ont été contactées sont en majorité les moins sensibles à la lumière. Fort logiquement, les espèces les plus sensibles, dites lucifuges, sont quant à elles contraintes de restreindre leurs zones de chasse et plus généralement leur habitat aux zones les plus éloignées de l'aire urbaine.
- Il a aussi été démontré que toutes les communes ne sont pas au même niveau de réorganisation de leur parc d'éclairage public : certaines ont déjà mis en œuvre des changements de matériels, notamment par le déploiement d'ampoules « leds », et d'autres se sont engagées dans une démarche de réduction de temps d'éclairage avec la possibilité d'extinction en cœur de nuit.

Chaque commune pourra tenir à la disposition de tous, à partir de l'automne 2020, son cahier d'actions présentant les différentes opérations ciblées à l'échelle de son territoire. La Direction des Espaces Naturels présentera à chaque commune les fiches qui lui sont dédiées. Elle assurera une assistance technique auprès des élus et services municipaux, en partenariat étroit avec les délégués désignés par les communes, pour la

mise en place de ces mesures visant à réduire la pollution lumineuse. Chaque plan d'actions communal disposera de 3 axes d'intervention :

- Agir sur les caractéristiques des points lumineux (conseils sur le choix des lampes selon leurs caractéristiques, orientation des candélabres...);
- Réorganisation spatiale de ces points lumineux;
- Modulation de l'éclairage dans le temps (extinction des éclairages des parkings après leur fermeture, extinction des enseignes commerciales, gestion de l'allumage des luminaires sur des durées définies, mise en place de systèmes d'éclairages « automatisés »)

Des animations et/ou réunions publiques pourront être organisées avec la Direction des Espaces Naturels et les associations locales pour faciliter l'appropriation des mesures par la population.

Enfin, un bilan de l'opération est déjà programmé pour 2026. Il permettra de faire un point sur l'état d'avancement du plan d'actions, d'intégrer de nouvelles données sur les chauves-souris selon les inventaires réalisés entre temps, et d'actualiser les données d'éclairage.

TRAME NOCTURNE

